



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59
LPTAA

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FQIS – Identification de l'instance de concertation et
des priorités

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

9.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de
la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la
Municipalité régionale de comté de Coaticook pour
l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les
municipalités locales

9.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de
la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la
Municipalité régionale de comté de Coaticook pour
l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les
municipalités locales

9.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de
la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la
Municipalité régionale de comté de Coaticook pour
l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les
municipalités locales

9.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de
la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la
Municipalité régionale de comté de Coaticook pour
l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les
municipalités locales

9.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de
la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la
Municipalité régionale de comté de Coaticook pour
l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les
municipalités locales

9.6 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir
d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en
conséquence au nom de la Municipalité régionale de
comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 Décret – Mise à jour de la population de la MRC

10.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires

10.3 Journée de la persévérance scolaire – 11 au 15 février
2019

10.4 Appels à projets FDMC – Dates pour 2019

10.5 Développement culturel - Politique

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité
administratif (CA) du 9 janvier 2019

11.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du
19 décembre 2018

11.3 Compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée
(CCFP) du 5 décembre 2018



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif (CA) du 9 janvier 2019
 - 12.1.1 MRC de Papineau – Prochain pacte fiscal – Financement des MRC du Québec
 - 12.1.2 MRC de Beauce Sartigan – Demande de révision de la nouvelle politique de la SAAQ

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook – Création
- 13.3 Le CAB Express

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Autres informations et/ou rapports
 - 14.3.1 Équipe de la MRC

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2019-01-01



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-01-02

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 28 novembre 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 28 novembre 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Suite au refus de quelques projets de la région de Coaticook lors du dernier appel de projets du Fonds Tillotson pour la région de Coaticook et que seulement 1/5 de l'enveloppe fut distribuée sur le territoire de la MRC, les élus souhaitaient avoir quelques précisions sur le fonctionnement du Fonds Tillotson pour la région de Coaticook qui a distribué 1 041 677 \$ depuis 2012. Monsieur John Samson, membre du Comité précise les volontés de Monsieur Neil Tillotson et ce qui est admissible ou non à ce Fonds. Les précisions seront ajoutées au formulaire de demande au cours de 2019. La MRC étant l'organisme reconnu par la NHCF, celle-ci pourrait être invitée à désigner une personne qui pourrait agir comme observatrice lors des rencontres de sélection des projets et ainsi connaître les projets refusés et les raisons d'un tel refus.

Monsieur Samson quitte la rencontre. Il est 19h55.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 817 726,41 \$ payés au 16 janvier 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



CM2019-01-03

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 121 066.53 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 121 066.53 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-01-04

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Général*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 200 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Législation*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Sécurité publique*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 158 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Développement culturel*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Tillotson*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 72 823 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie I, au sein du département «*Protection contre les incendies*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 10 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie II, au sein du département «*Plans & règlements*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie IV, au sein du département «*Fédération québécoise des municipalités*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 134 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la Partie IV, au sein du département «*Ventes pour taxes*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 4 804 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» d'un montant maximal de 10 166 \$, selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant maximal de 17 527 \$ selon les disponibilités budgétaires ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Fonds social*» pour un montant maximal de 1 037 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Cours d'eau*» pour un montant maximal de 20 241 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Matières résiduelles*» pour un montant maximal de 52 928 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Orthophotos*» pour un montant maximal de 2 591 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Économie sociale*» pour un montant maximal de 47 262 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Nouveaux entrepreneurs*» pour un montant maximal de 40 759 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019, de la Partie I, telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Productivité*» pour un montant maximal de 233 114 \$ selon les disponibilités budgétaires ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2018 pour les montants tels que décrits à la présente, Partie par Partie, catégorie de fonctions par catégorie de fonctions, pour un total de 302 919 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant maximal total de 425 624 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 728 543 \$ (toutes parties confondues) pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 RAPPEL – RÉMUNÉRATION ET COMITÉS

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur le traitement des élus et les comités, un rappel est donné aux élus dont ceux-ci devront informer la greffière de leur participation à des comités externes. Les paiements de jetons de présence seront effectués aux 3 mois. Leur rémunération sera dorénavant versée la semaine suivant le conseil de la MRC, afin d'y inclure leur présence au conseil, s'il y a lieu.

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CM2019-01-05

**6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS
RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour l'année 2018.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2019-01-06

7.1 FQIS – IDENTIFICATION DE L'INSTANCE DE CONCERTATION ET DES PRIORITÉS

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

ATTENDU que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que les MRC peuvent conclure des ententes avec des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre des priorités régionales ;

ATTENDU que la TME est le comité de sélection de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les MRC de l'Estrie se sont concertées afin de conclure une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but la mise en œuvre d'une nouvelle Alliance pour la solidarité en Estrie ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-11-244, la MRC a désigné la Table des MRC de l'Estrie (TME) comme mandataire et fiduciaire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région de l'Estrie ;

ATTENDU que chacune des MRC est invitée à désigner l'instance de concertation locale et définir ses priorités ;

ATTENDU la présentation de la direction générale des travaux de la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook (CSIS) sous la coordination de la Corporation de Développement communautaire de la MRC de Coaticook (CDC) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Coaticook (CSIS) sous la coordination de la Corporation de Développement communautaire de la MRC de Coaticook (CDC) comme instance de concertation pour la MRC de Coaticook au niveau de la lutte contre la pauvreté ;
- ▶ de demander à la CSIS d'impliquer dans les démarches une personne vivant ou ayant vécu une situation de pauvreté afin de répondre à la composition souhaitée dans l'entente;
- ▶ de reconnaître les priorités 2018-2023 de la CSIS comme étant justes et représentatives du milieu ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution, à la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2019-01-07

9.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-082 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» de 2 074 280 \$ pour les départements «*Général*», «*Législation*», «*Sécurité publique*», «*Développement culturel*», «*Promotion économique*», «*Centre de tri*», «*Abattage d'arbres*», «*Évaluation*», «*Tillotson*», «*Transport collectif*» et «*Prévention incendie*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-082 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-082 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-08

9.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-083 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» de 60 190 \$ pour les départements «*Plan et règlements*» et «*Collecte sélective*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-083 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-083 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	8,60		
Françoise Bouchard	2	10,75		
Marie-Ève Breton	1	4,16		
Réjean Masson	1	6,67		
Gérard Duteau	2	11,01		
Robert Fontaine	1	7,14		
Henri Pariseau	1	1,51		
Bernard Marion	2	7,83		
Gilbert Ferland	2	9,42		
Nathalie Dupuis	5	32,91		
TOTAL	19/19	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-09

9.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-084 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» de 70 234 \$ pour le département «Agent de loisirs», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-084 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-084 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,16		
Simon Madore	18	49,48		
Bernard Vanasse	7	17,31		
Françoise Bouchard	2	3,94		
Marie-Ève Breton	1	1,52		
Réjean Masson	1	2,45		
Gérard Duteau	2	4,04		
Robert Fontaine	1	2,62		
Henri Pariseau	1	0,55		
Bernard Marion	2	2,87		
Nathalie Dupuis	5	12,06		
TOTAL	42/42	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-01-10

9.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-085 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» de 65 359 \$ pour les départements «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Vente pour taxes*», «*Repères géodésiques*» et «*Plastiques agricoles*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-085 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-085 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	5,85		
Bernard Vanasse	7	32,06		
Françoise Bouchard	2	7,30		
Marie-Ève Breton	1	2,82		
Réjean Masson	1	4,53		
Gérard Duteau	2	7,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Robert Fontaine	1	4,85		
Henri Pariseau	1	1,03		
Bernard Marion	2	5,32		
Gilbert Ferland	2	6,40		
Nathalie Dupuis	5	22,36		
TOTAL	26/26	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-11

9.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-086 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «V» de 31 295 \$ pour le département «*Collecte des boues de fosse septique*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-086 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-086 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,17		
Simon Madore	18	49,72		
Bernard Vanasse	7	17,39		
Marie-Ève Breton	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	4,06		
Robert Fontaine	1	2,63		
Henri Pariseau	1	0,56		
Bernard Marion	2	2,89		
Gilbert Ferland	2	3,47		
Nathalie Dupuis	5	12,12		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-12

9.6 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-087 (2019) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2019*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 novembre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au personnel cadre de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2019 dans divers départements, sous certaines conditions ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-087 (2019) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2019*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-087 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2018 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 18 657, soit une baisse nette de 350 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil passe donc à 44, en baisse de 1. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes, sauf Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-01-13

10.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-14

10.3 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 11 AU 15 FÉVRIER 2019

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie placent depuis 2006, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 20 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles) ;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU que le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que le Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème «Vos gestes, un + pour leur réussite»**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer le projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- ▶ de hisser fièrement le drapeau reçu à cet effet et encourager les municipalités de Coaticook Compton, Dixville, East Hereford, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville à faire de même ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-01-15

10.4 APPELS À PROJETS FDMC – DATES POUR 2019

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de fixer au vendredi 12 avril 2019 et au vendredi 11 octobre 2019 à 12h00, les dates limites pour déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) en 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-16

10.5 DÉVELOPPEMENT CULTUREL - POLITIQUE

ATTENDU la présentation de la nouvelle version de la Politique culturelle de la MRC de Coaticook lors d'un atelier de travail ;

ATTENDU que la *Politique* se décline sur les axes suivants :

- Développement et renforcement de l'identité culturelle régionale ;
- Accès aux lieux culturels et le développement des ressources et des équipements ;
- Consolidation des réseaux et des organismes pour soutenir la vitalité culturelle ;

ATTENDU que la MRC reconnaît la *Politique* comme un moteur de développement d'initiatives novatrices et structurantes en lien avec l'occupation active du territoire et l'amélioration de la qualité de vie ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter la nouvelle version de la Politique culturelle de la MRC de Coaticook, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 9 JANVIER 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 9 janvier 2019.

11.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 19 DÉCEMBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP) du 19 décembre 2018.

11.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE (CCFP) DU 5 DÉCEMBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) du 5 décembre 2018.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 9 JANVIER 2019

CM2019-01-17

**12.1.1 MRC DE PAPINEAU – PROCHAIN PACTE FISCAL –
FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC**

ATTENDU que la MRC de Papineau sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus spécifiquement la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que l'importance des MRC soit considérée dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées ;

ATTENDU que le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec a signé avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 ;

ATTENDU que le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'y inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016 ;

ATTENDU que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu ;

ATTENDU qu'en septembre 2015, le gouvernement a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019, incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

ATTENDU que selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme «redevances sur les ressources naturelles», la MRC de Papineau craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat ;

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires est **indispensable** pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales ;

ATTENDU que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient sur la contribution des municipalités locales (Quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale) ;

ATTENDU que les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 9 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Papineau, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus spécifiquement la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que l'importance des MRC soit considérée dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-01-18

12.1.2 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – DEMANDE DE RÉVISION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA SAAQ

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus spécifiquement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin que celle-ci revoie les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

financement adéquat de ce service offert, la plupart du temps par les services incendie des municipalités du Québec ;

ATTENDU que la SAAQ a resserré les critères de remboursement relatifs aux interventions de désincarcération sur le réseau routier québécois ;

ATTENDU que cette situation pourrait mettre en péril ce service offert par les services incendie de certaines municipalités ;

ATTENDU que les coûts de formation et d'équipement liés à ces interventions ;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 9 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, plus spécifiquement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin que celle-ci revoie les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois pour assurer le financement adéquat de ce service offert, la plupart du temps par les services incendies des municipalités du Québec ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.2 OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK - CRÉATION

La greffière informe le conseil que le Lieutenant-gouverneur du Québec a délivré les lettres patentes qui assureront la création de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook au 1^{er} janvier 2019.

13.3 LE CAB EXPRESS

La greffière dépose les éditions de décembre 2018 et de janvier 2019 de l'infolettre CAB Express du Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours. Un rappel est fait quant au salon de l'emploi qui se tiendra le 18 janvier prochain et le Forum sur le cannabis du 5 février 2019. L'agente de communication et de marketing présente la maquette de la nouvelle édition du Crieur public à compter de février.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h27.

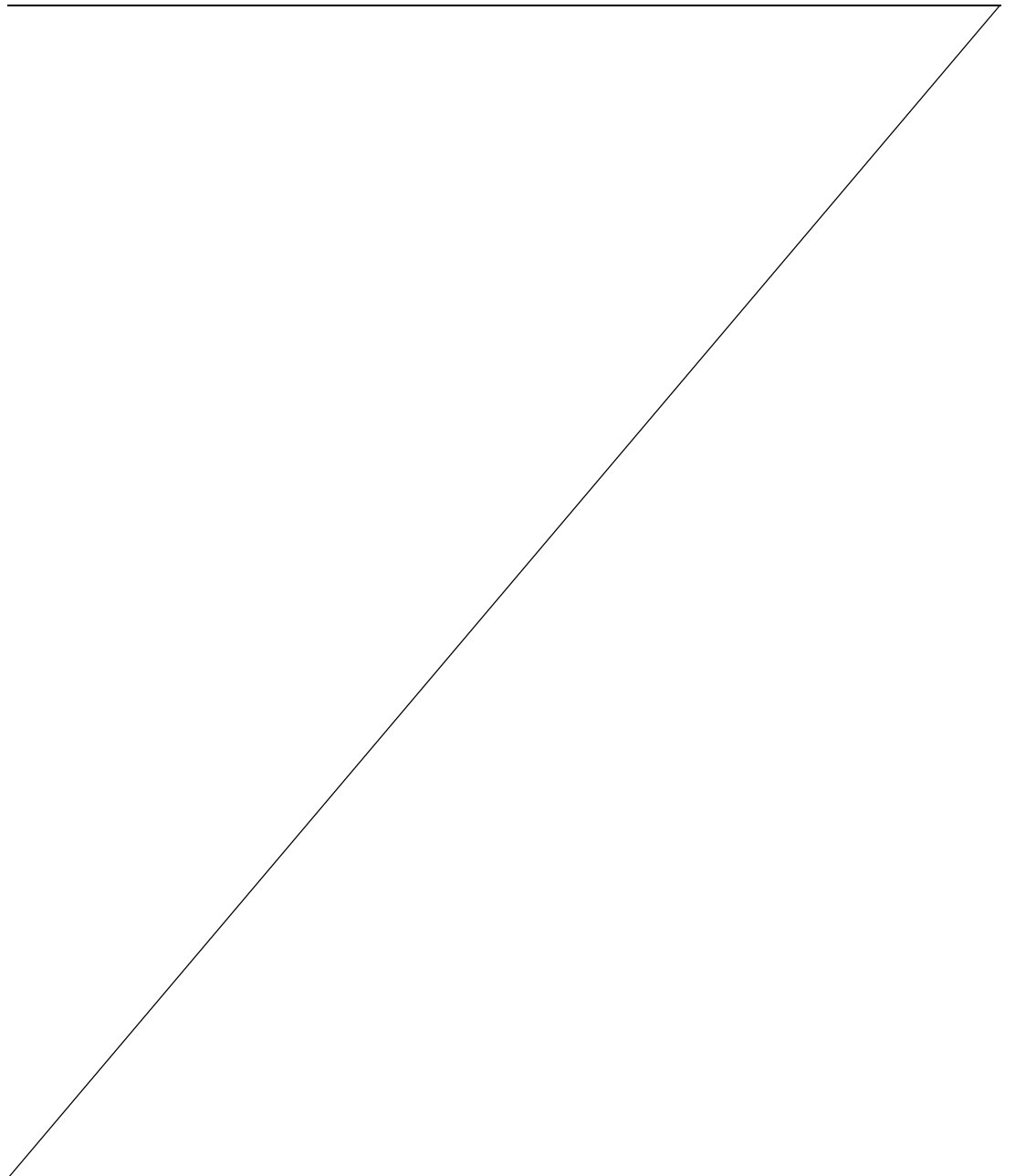
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET ADJOINT

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 16 janvier 2019.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

